

Compte-rendu de la séance du 18 décembre 2018

Date de convocation : 13 décembre 2018

Date d'affichage : 20 décembre 2018

Assistaient à la séance : Mmes ACQUAIRE, ARRASSE, CLEENEWERCK
Mrs ACQUAIRE, FENOT, ZIENTEK B., LEFEVRE, BEAUVOIS, VANDEPUTTE,
DEVENDEVILLE, ROUSSEAU, FROISSART.

Absents excusés : S. ZIENTEK (proc. P. LEFEVRE), B. ZIENTEK (proc. M.
DEVENDEVILLE)

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers représentés : 13

Secrétaire de séance : Mme ARRASSE

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 9 octobre 2018 et adoption.
- RD937 : travaux reportés en janvier 2018 suite au mauvais temps.
- Une réunion publique concernant la rentrée 2019 et la nouvelle organisation scolaire a eu lieu le 14 décembre 2018. Peu de parents se sont déplacés. Un courrier leur sera envoyé pour qu'ils entérinent leur choix.
- La société HUCHEZ est passée pour régler l'horloge et les cloches de l'église. Beaucoup de travaux sont à prévoir.
- Antenne Orange : un responsable Orange sera contacté prochainement pour une demande d'installation dans le clocher de l'église.
- Lecture de la copie d'un courrier de M. Guilbert adressé à la maison de retraite concernant un éventuel droit de passage accordé par la Maison de retraite.

FAMILLES RURALES – INTERVENTION DE M. STEPHANE FLOQUET

L'association Familles Rurales Athies Ennemain a été dissoute. Le centre social de Ham est déjà intervenu l'été 2018 pour mettre à disposition une directrice pour le centre aéré.

A l'avenir, l'idée serait de conclure une convention tripartite entre la commune, le centre social de Ham et Familles rurales (départementales).

Coût de fonctionnement estimé pour 4 semaines d'été + semaine à chaque vacance : 17 000.00€ (avec une partie récupérable via la CAF l'année suivante). Le coût maximum du reste à charge pour la commune serait de 5 000.00€ environ. Mais les maires des communes alentours pourraient subventionner à hauteur du nombre d'enfants, ainsi que la CCES et Familles rurales.

Les membres du Conseil décident de poursuivre l'étude de ce projet pour tenter de sauver et pérenniser le centre aéré.

DEVIS CANDELABRES

Monsieur le Maire expose aux conseillers la nécessité d'implanter deux candélabres route de Mons, au niveau des nouvelles habitations.

Un devis a été établi par la société ZIENTEK SAS, pour la fourniture et l'implantation de 2 candélabres, pour un montant de 3 102.00€TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de faire appel à la société ZIENTEK SAS pour la fourniture et l'installation des candélabres, pour un montant de 3 102.00€ TTC (trois mille cent deux euros). Il faudra faire attention à la l'étroitesse des trottoirs pour l'implantation.
- d'autoriser le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEVIS ELAGAGE

Monsieur le Maire présente aux conseillers les devis reçus pour l'élagage et l'abattage de plusieurs arbres de la commune.

OM ELAGAGES (Brie) : 11 495.00€ TTC

DELATTRE (Ytres) : 24 006.00€ TTC

DEGROOTE (Athies) : 16 595.00€ TTC

MB L'UNIVERS DES ARBRES (Estrées-Mons) : 20 024.00€ TTC

Les 4 entreprises sont assurées pour d'éventuels dégâts (maisons ou monuments funéraires).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de faire appel à la société OM ELAGAGES pour l'élagage et l'abattage des arbres, sous réserve de production des assurances nécessaires
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes décisions en rapport avec cette affaire.

ACHAT D'UN BÂTIMENT

Monsieur le Maire expose aux conseillers la mise en vente d'un hangar, sur la parcelle cadastrée A n°882, appartenant aux conjoints LOCATELLI. Cet immeuble serait idéal pour y implanter de nouveaux ateliers, l'atelier actuel étant petit et vétuste. Il faudrait prévoir une ouverture ainsi que l'électricité.

Le prix est de 12 000.00€ + 1 200.00€ de frais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter l'achat de la parcelle cadastrée A n°882 comportant un hangar, au prix de 12 000.00€ + les frais de notaire.
- d'autoriser le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COLIS DES AÎNÉS

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'achat des colis des aînés :

34 colis « individuels »

40 colis « couples »

10 colis Yves Rochers (Maison de retraite)

DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Une famille en difficulté ont fait la demande d'une aide exceptionnelle, un bon d'achat alimentaire de 200.00€. Cette aide a été acceptée par la commission CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter l'octroi d'un bon exceptionnel de 200.00€ (alimentaire).
- d'autoriser le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SUBVENTION ASEN

Monsieur le Maire expose aux conseillers la demande de l'association ASEN pour une subvention supplémentaire de 300.00€ (trois cent euros) afin d'équilibrer ses comptes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300.00€ à l'association ASEN pour l'année 2018.
- d'autoriser le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DESIGNATION D'UN MEMBRE PLUI

Monsieur le Maire expose aux conseillers la nécessité de désigner 3 membres du conseil pour siéger au sein de la commission PLUI de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

Sont candidats :

Titulaire : Monsieur Alain ACQUAIRE

Suppléant : Monsieur Michel DEVENDEVILLE

Suppléant : Madame Fabienne ARRASSE

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Beauvois demande s'il serait possible de baptiser une rue du nom de Jean-Paul Guilbert, pour tous les services rendus autrefois. Les conseillers pensent qu'il serait compliqué pour les habitants de changer d'adresse. D'autre part, d'autres personnes rendent aussi des services dans la commune. A voir : baptiser le nouveau bâtiment ?
- Monsieur Rousseau signale plusieurs piquets dépassant de l'ancien jeu de boules. M. Decomble a fait le nécessaire.
- Monsieur Acquaire lit un courrier des parents d'élèves signalant des trous dans la cour de l'école maternelle, une fuite à une gouttière, le TBI non connecté et une lampe qui se coupe. Mme Verbrugge a également reçu ce courrier. Portant aucun problème n'a été signalé au dernier conseil d'école.

Fin de séance à 20h30.

Signatures